MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

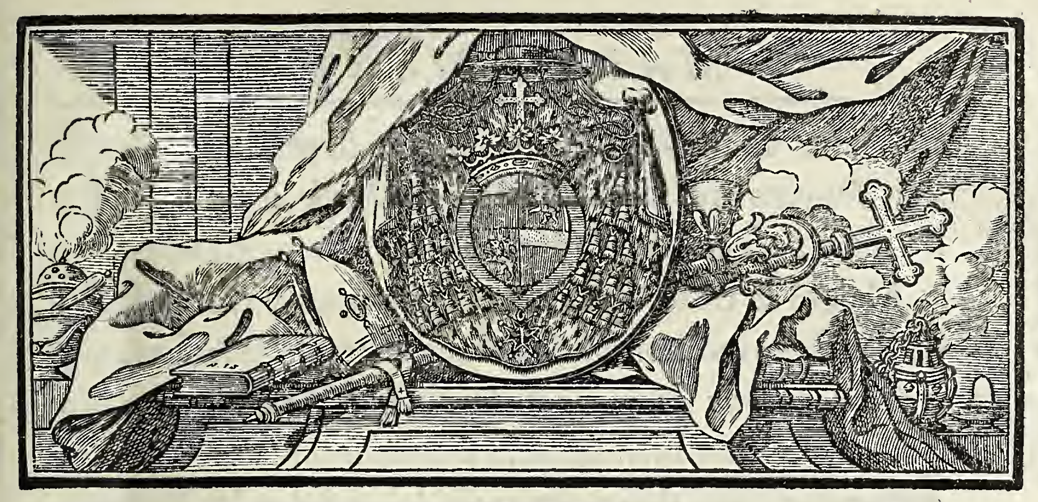
QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocése, en actions de graces de la prise de la Ville de* BRUXELLES.



A PARIS,

Chez *HERISSANT*, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. XLVI.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de la priſe de la Ville de* BRUXELLES.



HARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, &c. Aux Archiprêtres

de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocéſe : SALUT ET BENEDICTION.

Malgré le triſte état auquel nous nous voyons réduits dans un âge, où l'homme, ainſi que le Prophéte l'aſſure, *n'a en partage que la peine & la douleur*, c'eſt pour nous une conſolation bien ſenſible d'avoir à vous annoncer un événement, qui déconcerte tous les deſſeins des Ennemis de la France, & qui doit répandre autant de joie & d'eſpérance parmi nous, qu'il a jetté parmi eux de conſternation & d'alarmes.

Si autem in potentatibus octoginta anni, & amplius eorum labor & dolor. *Pſ.* 89. ℣. 10.

Que d'avantages remportés d'un même coup dans une ſaiſon des plus rigoureuſes & des moins propres à des expéditions militaires ! La Ville de Bruxelles Capitale du Brabant, réduite ſous l'obéiſſance du ROI ; une multitude de Généraux, d'Officiers, de Soldats, une Armée entiére, pour ainſi dire, faite priſonniére de guerre ; une Artillerie nombreuſe & des Proviſions immenſes livrées aux Vainqueurs ; tels ont été les fruits d'un projet, que mille obſtacles pouvoient traverſer, mais qu'une prudence qui prévoit tout, & qui pourvoit à tout, a fait réuſſir même au-delà de nos eſpérances.

Comme il ne nous eſt pas permis de méconnoître la ſource d'où coulent tant de bienfaits, & de dérober au Dieu des armées la principale gloire de ces ſurprenans ſuccès, c'eſt un devoir pour nous d'exhorter les Fidéles à lui en témoigner leur reconnoiſſance ; diſons-leur donc

aujourd'hui : *Enfans de Dieu*, Peuples favoriſés de ſa puiſſante protection, accourez dans nos Temples ; *portez au Seigneur* vos dons & vos offrandes ; *rendez-lui la gloire & l'honneur* qui lui ſont dûs ; *glorifiez ſon ſaint Nom*, *adorez* ſa main bienfaiſante, & remerciez-le de toutes les faveurs dont il vous comble.

Afferte Domino, filii Dei.... afferte Domino gloriam & honorem ; afferte Domino gloriam nomini ejus ; adorate Dominum in atrio ſancto ejus. *Pſ.* 28. ℣. 1. & 2.

Qu'il ſeroit encore conſolant pour Nous de pouvoir donner à notre auguſte Monarque une preuve de notre obéiſſance à ſes ordres, & de la part que nous prenons à tout ce qui peut intéreſſer la gloire & la proſpérité de ſon Régne, en nous rendant à la tête de notre Clergé, pour offrir à Dieu de ſolemnelles actions de graces, de l'importante conquête que nous vous annonçons ! Mais ſi l'affoibliſſement de nos forces nous empêche de ſuivre les mouvemens de notre zéle, nous nous unirons en eſprit à ceux, que le devoir & la Religion raſſembleront dans notre Métropole ; & en même temps que nous remercierons le Ciel de ſes nouveaux bienfaits, nous le conjurerons d'y en ajoûter un autre encore plus déſirable, & de nous donner enfin la Paix, cette Paix précieuſe que les hommes s'obſtinent à nous refuſer, & du ſein de laquelle renaîtront la piété & l'innocence, qui trop ſouvent ſe voient bannies des lieux qui ſervent de théatre à la guerre.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons que le

Te Deum, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Jeudi prochain, troiſiéme du mois de Mars, dans notredite Egliſe, en actions de graces de la priſe de la Ville de Bruxelles. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche ſixiéme du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes, & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocéſe.

Si vous mandons que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés éxemptes & non éxemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. Donne' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le deuxiéme Mars mil ſept cent quarante-ſix.

Signé, ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,

LASONE



LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, les ſuccès de ma derniére Campagne n'ayant pû obliger mes Ennemis à entrer dans les vûes pacifiques, dont le bonheur de mes armes ne m'a jamais éloigné ; j'ai jugé que rien ne ſeroit plus capable de déconcerter leurs projets, que d'entreprendre pendant l'Hiver le ſiége de Bruxelles, Ville la plus conſidérable des Pays-Bas Autrichiens, & le centre de leur Gouvernement. La rigueur de la ſaiſon, la difficulté des tranſports, une Garniſon de dix-huit Bataillons, & de neuf Eſcadrons, tant d'obſtacles accumulés ont été ſurmontés par la conduite & l'expérience de mon Couſin le Maréchal Comte DE SAXE, & par la fermeté que ſon éxemple a inſpirée à mes Troupes. La Place ſe trouva inveſtie en même temps de tous les côtés le trente du mois de Janvier ; les Troupes qui défendoient Vilvorde & les Forts de ſon canal, furent enlevées ; Louvain fut occupé ; & la tranchée ayant été ouverte devant Bruxelles le ſept de ce mois, la Garniſon a été obligée de ſe rendre priſonniére de Guerre à la vûe d'une Armée qui s'aſſembloit pour ſon ſecours : dix-ſept Officiers Généraux qui ſe ſont trouvés dans la Ville, ont ſubi le même ſort, & la Place

s'eſt ſoumiſe le vingt-un à mon obéïſſance. Une conquête auſſi glorieuſe pour mes Armes, & qui m'ouvre les chemins à des avantages encore plus déciſifs, eſt une ſuite de cette protection que le Dieu des armées ne ceſſe d'accorder à la juſtice de ma cauſe : & voulant lui rendre les actions de graces qui lui en ſont dues, je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention eſt, que vous faſſiez chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocéſe, avec les ſolemnités requiſes, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y aſſiſter. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Verſailles le 23. Fevrier 1746.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit.